

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASCO 83 Subvention (73.120 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Éducatif Territorial Parisien signé le 1er septembre 2016 ;

Vu la convention signée le 29 novembre 2018, prévoyant le versement d'un acompte de subvention de fonctionnement au titre de 2019 (2018 DAC 620) et celle signée le 4 avril 2019, prévoyant le versement du solde de subvention de fonctionnement au titre de 2019 (2019 DAC 289) ;

Vu la délibération des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 par laquelle Mme la Maire de Paris a été autorisée à signer une convention et à lui verser une subvention d'équipement (2019 DAC 517) ;

Vu la convention signée le 22 mai 2017 pour un parcours d'histoire et de mémoire (2017 DASCO 80) et son avenant n° 1 du 7 décembre 2018 (2018 DASCO 104) ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant numéro 2 à la convention pluriannuelle avec la Fondation Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4ème et de lui attribuer une subvention de 73.120 euros, au titre de ses activités pour le Parcours Éducatif et Pédagogique, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 73.120 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah (4e) (19627 - 2019-09617).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant numéro 2 à la convention pluriannuelle avec la Fondation Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4ème.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2019 de la Ville de Paris, et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO